



Règlement intérieur Ateliers de Biodanza

année 2026-2027

Association DaPaLi Danses, Partages, et Liens

N° SIRET : 92797816300016

RNA : W881009594

Période de cours :

Les cours se déroulent à la salle des associations de Viomenil 3 rte de Bains les Bains. Ils ont lieu de mi septembre à fin juin. Hors vacances scolaires et jours fériés sauf exception.

Ateliers :

Il est recommandé d'arriver au moins 5 minutes avant le début du cours.

En cas d'impossibilité de venir, prévenir l'animatrice le plus tôt possible.

Un atelier peut-etre annulé ou décalé pour les raisons suivantes :

- intempéries
- nombre insuffisant de participants (inferieur à 6)
- empêchement de l'animatrice

Les participants seront prevenus à l'avance

Tarifs :

Le montant de l'adhésion à l'association DAPALI est de 5 euros

La carte de 10 ateliers est à 80 euros.

Assurance MAIF :

MULTIRISQUE Raqvam Associations et Collectivités

- Couverture des responsabilités encourues et défense des intérêts
- Couverture des dommages aux biens
- Couverture des dommages corporels
- Accompagnement juridique

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Sécurité :

Respecter les consignes données pendant les séances.

Danser avec prévoyance et lors des déplacements maintenir un contact visuel constant avec l'environnement permet d'éviter les collisions.

Nous dansons pieds nus mais si vous avez besoin de chaussettes veillez à ce qu'elles soient antidérapantes.

Motifs d'Exclusion :

- La mise en danger d'autrui et les propos désobligeants envers les autres membres pendant un atelier
- Le non-respect des règles de sécurité en vigueur dans les locaux utilisés.
- Le non-paiement de la participation aux ateliers.
- La dégradation du matériel et des des locaux utilisés
- les comportement non conforme avec l'éthique de la Biodanza